



**COMMUNE DE VERNEUIL-L'ETANG**  
**16 rue Jean Jaurès 77390**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2013**

**L'an DEUX MILLE TREIZE le 28 mars à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune de VERNEUIL-L'ETANG légalement convoqué, s'est réuni**

**à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur CIBIER Christian, Maire.**

**Etaient présents : M. et Mmes Christian CIBIER, Maire, Christophe MARTINET, Pierre REPERANT, Joëlle VACHER, Christine TOUALY, Maire-adjoints, Alain BAUJARD, Régine BENAD, Bernadette BOUREGBA, Ouïza BRAYET, Patricia DEVIGNOT, Micheline DOYEN, Guy HERNIOU, Pierre PERRET.**

*Formant la majorité des membres en exercice.*

**Absente Représentée : Mme Patricia DEVIGNOT représentée par M. Alain BAUJARD à partir de 20h30 question XXIII**

**Absents excusés : M. Mickaël MICHELET, Mme Sophie NABORD**

**Absents : M. Jean-Luc DUFAU, M. Jean-Michel MARCADE, Mme Tiphaine LISSLOUR**

**Secrétaire de séance : Mme Micheline DOYEN**

**DATE DE CONVOCATION : 19 mars 2013**

**DATE D’AFFICHAGE : 19 mars 2013**

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICES : 18**

**NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 13**

**NOMBRE DE VOTANTS : 13**

**-:- :- :- :- :- :-**

**ORDRE DU JOUR**

- I COMPTE DE GESTION 2012 - COMMUNE**
- II COMPTE DE GESTION 2012 - EAU ET ASSAINISSEMENT**
- III COMPTE ADMINISTRATIF - COMMUNE**
- IV COMPTE ADMINISTRATIF - EAU ET ASSAINISSEMENT**
- V AFFECTATION DES RESULTATS - COMMUNE**
- VI AFFECTATION DES RESULTATS - EAU ET ASSAINISSEMENT**
- VII IMPOTS LOCAUX - VOTE DES TAUX 2013**
- VIII VOTE DU PRODUIT DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES**
- IX BUDGET PRIMITIF 2013 - COMMUNE**
- X BUDGET PRIMITIF 2013 - EAU ET ASSAINISSEMENT**
- XI SUBVENTIONS MUNICIPALES 2013**
- XII TARIFS MUNICIPAUX / PROJET ET BULLETIN**
- XIII EXPROPRIATION POUR UTILITE PUBLIC - TERRAIN STATION D'EPURATION**
- XIV REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN D'UNE STRUCTURE INTER COMMUNALE (art L 5211-6-1)**

- XV** **PROJET FINANCIER 2012/2013 DE L'ECOLE MATERNELLE LAMARTINE ET SUBVENTION**
- XVI** **REPORT DE LA MISE EN PLACE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRE  
EN SEPTEMBRE 2014**
- XVII** **INSEE - POPULATION LEGALES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2013**
- XVIII** **SIESM77 - ADHESION DE LA COMMUNE DE CESSON**
- XIX** **RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR DE LA DEMANDE  
D'AUTORISATION PRESENTE PAR FM LOGISTIC POUR L'EXPLOITATION D'UNE PLATE-  
FORME LOGISTIQUE A MORMANT**
- XX** **SYTRADEM - RAPPORTS ANNUELS 2011 ET DOSSIER D'INFORMATION AU  
PUBLIC ANNEE 2011**
- XXI** **F.N.A.C.A. - JOURNEE NATIONALE DU SOUVENIR EN MEMOIRE DES VICTIMES ET COMBATS  
TUNISIE ET MAROC**
- XXII** **CONVENTION FONDS E.CO.LE**
- XXIII** **CONVENTION COMMUNE / Fonds Solidarité Logement**
- XXIV** **REGLEMENT DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**
- XXV** **CHARTRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE**
- XXVI** **QUESTIONS DIVERSES**
  - *Signature convention de formation « Prévention et Secours civiques de niveau 1 »*
  - *Remerciements résidants du lotissement rue de la Fontaine*
  - *FONDATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE – Remerciements subvention 2012*
  - *F.N.A.C.A. – Remerciements subvention 2012*
  - *Remerciements de Madame Yvette PINARD*

La séance s'ouvre à 19 H 30 sous la présidence de Monsieur Christian CIBIER Maire. Le compte-rendu du 07 décembre 2012 ayant été adressé à chacun des membres concernés, Monsieur le Maire demande si des questions subsistent. Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est adopté à l'unanimité.

L'assemblée procède à la signature des procès-verbaux de la séance du 07 décembre 2012.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

-:- :- :- :- :- :- :-

## 2013-01 COMPTE DE GESTION 2012 - COMMUNE

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1 et 2 et D.2343-1 à D.2343-10 ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2012 a été réalisées par le receveur en poste et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune,

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la loi lui en fait obligation,

**CONSIDERANT** l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du receveur,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**ADOpte** le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2012 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif – Commune – pour le même exercice.

-:- :- :- :- :- :- :-

## 2013-02 COMPTE DE GESTION 2012 – EAU ET ASSAINISSEMENT

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1 et 2 et D.2343-1 à D.2343-10 ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2012 a été réalisées par le receveur en poste et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif Eau et Assainissement,

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la loi lui en fait l'obligation,

**CONSIDERANT** l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du receveur,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**ADOpte** le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2012 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif – Eau et Assainissement – pour le même exercice.

-:- :- :- :- :- :-

## 2013-03 COMPTE ADMINISTRATIF - COMMUNE

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame Christine TOUALY, Maire Adjoint, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**ADOpte** le Compte Administratif de l'exercice 2012, arrêté comme suit :

	<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>
- Dépenses	255 372,48 €	3 702 763,19 €
- Recettes	1 340 998,89 €	5 117 359,60 €
Excédents	1 085 626,41 €	1 414 596,41 €

-:- :- :- :- :- :-

## 2013-04 COMPTE ADMINISTRATIF – EAU ET ASSAINISSEMENT

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de  
Madame Christine TOUALY, Maire Adjoint, conformément à l'article L 2121-14 du  
Code Général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**ADOpte** le Compte Administratif de l'exercice 2012, arrêté comme suit :

	<u>Investissement</u>	<u>Exploitation</u>
- Dépenses	225 324,90 €	143 542,78 €
- Recettes	261 554,92 €	548 080,63 €
Excédents	36 230,02 €	404 537,85 €

-:- :- :- :- :- :-

## **2013-05 AFFECTATION DES RESULTATS - COMMUNE**

**Après avoir approuvé le Compte Administratif 2012 – Commune,**

**CONSIDERANT** que toutes les opérations ont été régulièrement effectuées,

**STATUANT** sur l'affectation des résultats de l'exercice 2012,

**CONSTATANT** que le Compte Administratif 2012 – Commune – fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 1 414 596,41 €
- un excédent d'investissement de 1 085 626,41 €

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**DECIDE :**

- ✚ l'affectation de l'excédent de fonctionnement pour la somme de 1 414 596,41 €
- ✚ l'affectation de l'excédent d'investissement pour la somme de 1 085 626,41 €

-:- :- :- :- :- :-

## **2013-06 AFFECTATION DES RESULTATS – EAU ET ASSAINISSEMENT**

**Après avoir approuvé le Compte Administratif 2012 – Eau et Assainissement,**

**CONSIDERANT** que toutes les opérations ont été régulièrement effectuées,

**STATUANT** sur l'affectation des résultats de l'exercice 2012,

**CONSTATANT** que le Compte Administratif 2012 – Eau et Assainissement – fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 404 537,85 €

- un excédent d'investissement de 36 230,02 €

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,  
DECIDE :**

- ✚ l'affectation de l'excédent d'investissement pour la somme de 36 230,02€
- ✚ l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation pour combler le besoin d'investissement pour la somme de 19 065,52 €
- ✚ l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation pour la somme de 385 472,33 €

~\* ~\* ~\* ~\* ~\*

### **2013-07 IMPOTS LOCAUX – VOTE DES TAUX 2013**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi d'orientation n° 80-10 du 10 Janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

**VU** le Code Général des Impôts,

**VU** les lois de finances annuelles,

**VU** l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales l'exercice 2013,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**DECIDE** de ne pas augmenter la pression fiscale locale

**FIXE** à 1,000000 le coefficient de variation proportionnelle à appliquer aux bases locales.

Les taux d'imposition pour l'année 2013 sont fixés, comme suit :

<b>Taux de la Taxe d'Habitation</b>	<b>24.26</b>
<b>Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti</b>	<b>26.08</b>
<b>Taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti</b>	<b>63.74</b>
<b>Taux relais de Cotisation Foncière des Entreprises</b>	<b>22.13</b>

Le produit correspondant est de 1 743 765 €.

~\* ~\* ~\* ~\* ~\*

### **2013-08 VOTE DU PRODUIT DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES**

**VU** le Code des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-13 et L.2331-3 ;

**VU** le Code Général des impôts et notamment ses articles 1520 à 1526 ;

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir fixer le taux de la T.E.O.M.

pour l'année 2013.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**DECIDE**, à l'occasion du vote du budget 2013 de fixer le taux de la TEOM à **11,61 %**, taux identique à 2012, soit un produit attendu de **241 844,19 €**.

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision à la Direction des Services Fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

~\* ~\* ~\* ~\* ~\*

### **2013-09 BUDGET PRIMITIF 2013 - COMMUNE**

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2013 – Commune qui s'équilibre à :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
- Investissement	1 622 996,97 €	1 622 996,97 €
- Fonctionnement	5 526 978,10 €	5 526 978,10 €

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2013 – Commune.

~\* ~\* ~\* ~\* ~\*

### **2013-10 BUDGET PRIMITIF 2013 – EAU ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2013 – Eau et Assainissement qui s'équilibre à :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
- Investissement	4 498 451,59 €	4 498 451,59 €
- Fonctionnement	655 538,87 €	655 538,87 €

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2013 – Eau et Assainissement.

~\* ~\* ~\* ~\* ~\*

### **2013-11 SUBVENTIONS MUNICIPALES 2013**

L'examen des subventions habituellement demandées et les nouvelles sollicitations déposées au titre de l'exercice 2013 ont été examinées en réunion préparatoire.

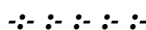
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**VOTE** les subventions et participations suivantes pour l'exercice 2013 :

NOM	ARTICLE	BP 2012	MANDAT 2012	BP 2013
LE RU D'AVON	6554	2 540,40 €	2 540,40 €	2 540,40 €
SIAEP	6554	70 820,20 €	70 809,16 €	75 000,72 €
SICTOM	6554	417 230,49 €	417 230,49 €	420 759,46 €
FOYER MORMANT	6554	14 139,00 €	14 125,50 €	16 000,00 €
SIVS	6554	25 069,22 €	25 069,22 €	33 243,20 €
GENS DU VOYAGE	6554	3 904,71 €	- €	7 850,00 €
SIESM77	6554	4 905,00 €	2 949,45 €	4 500,00 €
AAC	6574	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
ACTART	6574	1 220,00 €	1 220,00 €	1 220,00 €
LES VIEUX ENFANTS	6574	100,00 €	100,00 €	
CLUB 3ème AGE	6574	1 700,00 €	1 700,00 €	1 700,00 €
CVL	6574	1 500,00 €	1 500,00 €	2 000,00 €
FANFARE	6574	11 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €
ASSOC ECOLE JEAN JAURES	6574	395,00 €	4 705,14 €	21 830,60 €
FNACA	6574	250,00 €	250,00 €	250,00 €
FOYER PAROI	6574	500,00 €	500,00 €	500,00 €
FOYER RURAL	6574	21 947,00 €	21 947,00 €	22 900,00 €
ECOLE MATERNELLE LAMARTINE OCCE77	6574	10 656,79 €	10 656,79 €	4 000,00 €
HARMONIE	6574	9 650,00 €	9 650,00 €	9 650,00 €
DOJO VERNEUILLAIS	6574	4 250,00 €	4 250,00 €	4 250,00 €
MACADAM	6574	1 600,00 €	1 600,00 €	1 800,00 €
TWIRLING BATON	6574	2 800,00 €	2 800,00 €	2 800,00 €
PETANQUE	6574	2 300,00 €	2 300,00 €	2 300,00 €
SPGUIGNES	6574			750,00 €
TENNIS-CLU	6574	7 000,00 €	7 000,00 €	7 500,00 €
AMICALE DES FLEURS	6574	500,00 €	500,00 €	500,00 €
COMITE DES FETES	6574	22 500,00 €	22 500,00 €	22 500,00 €
INFIRMIERE COLLEGE	6574	70,00 €	70,00 €	70,00 €
VERNEUIL ANIMATION	6574	400,00 €	400,00 €	500,00 €
VTT VERNEUIL77	6574	1 500,00 €	2 004,00 €	2 000,00 €
NOTE EN FOLIE	6574	500,00 €	500,00 €	500,00 €
USMV	6574	22 500,00 €	22 500,00 €	22 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6554</b>	<b>538 609,02 €</b>	<b>532 724,22 €</b>	<b>559 893,78 €</b>
	<b>6574</b>	<b>127 838,79 €</b>	<b>132 652,93 €</b>	<b>146 020,60 €</b>



## **2013-12 TARIFS MUNICIPAUX**

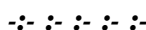
Il est proposé au Conseil Municipal de réfléchir à l'élaboration d'un tableau annuel des différents tarifs municipaux. Ce tableau reprendrait les coûts facturés aux familles sous certaines conditions, les tarifs à appliquer en cas d'augmentation et les dates et conditions d'applications aux majorations éventuelles.

Pour ce qui concerne les tarifs actuels en matière de parution dans le bulletin municipal le Conseil Municipal indique que la commission communication pourra prononcer une exonération motivée dont la validité ne pourra excéder un an comme :

- Annonceur régulier
- Nouvel arrivant sur la commune
- Services rendus à la commune
- Autre à préciser par la commission

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,  
APPROUVE** la proposition formulée.



## **2013-13 EXPROPRIATION POUR UTILITE PUBLIC – TERRAIN STATION D'EPURATION**

Le Maire expose à l'assemblée la nécessité de l'acquisition d'un terrain destiné à la construction de la station d'épuration.

Qu'il existe aux lieux-dits Le Maupas et Les Fontaines de Vernouillet, des terrains très convenables pour l'emplacement de cette construction, appartenant à Monsieur et Madame Claude LARMURIER, Madame Jacqueline CLOT, Monsieur Jacques CLOT, Madame Catherine ROUMAILLAC, Monsieur Bernard THIERRY, Monsieur et Madame Michel THIERRY, Madame Sylvie THIERRY ces derniers, pressentis sur le point de savoir s'ils consentiraient à le céder amiablement, ont déclaré qu'ils ne le céderaient que contraints et forcés en dessous d'un montant de prix de 13.80 €/m<sup>2</sup> ; qu'il y aurait donc lieu de poursuivre l'expropriation de ce terrain. Monsieur le Maire précise que les parcelles considérées ont fait l'objet d'une estimation par les services des domaines à 0,94 €/M<sup>2</sup> en date du 22.03.2013.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'engager la procédure d'expropriation.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2241-1 ;  
**VU** le Code de l'expropriation pour cause d'Utilité Publique ;  
**VU** le Plan d'Occupation des Sols de la Commune de VERNEUIL L'ETANG, approuvé par délibération du Conseil Municipal le 20-06-1996, modifié le 17-06-2004 ;

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,  
DECIDE** d'engager

la procédure d'expropriation pour cause d'Utilité Publique pour l'acquisition de la



parcelle nécessaire à la réalisation de la station d'épuration, propriété de Monsieur et Madame Claude LARMURIER, Madame Jacqueline CLOT, Monsieur Jacques CLOT, Madame Catherine ROUMAILLAC, Monsieur Bernard THIERRY, Monsieur et Madame Michel THIERRY, Madame Sylvie THIERRY .

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout acte relatif à la mise en place de la procédure.

-:- :- :- :- :- :-

## **2013-14 PROJET FINANCIER 2012/2013 DE L'ECOLE MATERNELLE ET SUBVENTION**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet financier 2012-2013 de l'école maternelle LAMARTINE.

L'équipe enseignante souhaite travailler autour des thèmes suivants :

- PS : les animaux
- MS : différents thèmes
- GS : les arts et la musique

La réalisation de ces projets représentant une dépense de 8 855,02 €, la commune est sollicitée pour une aide financière de 3 941 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**VOTE** le versement d'une subvention de 3 941€. La subvention correspondante sera versée sur le compte OCCE ouvert au profit de l'école maternelle.

-:- :- :- :- :- :-

## **2013-15 REPORT DE LA MISE EN PLACE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES EN SEPTEMBRE 2014**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires. Afin d'en débattre et dans le souci d'une large concertation, une réunion de travail a été organisée avec Messieurs et Mesdames les enseignants et représentants des parents d'élèves. Par ailleurs une information collective avait été diffusée par Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale.

Compte tenu de la complexité de la mise en place tendant notamment au recrutement des personnels nécessaires, il n'a pas été possible d'envisager la modification des rythmes scolaires pour la rentrée 2013/2014. En conséquence le Maire a adressé à Monsieur le Président du Conseil Général une information de report. Ce report a été accepté par les services de l'Education Nationale.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**INDIQUE** qu'une attention particulière devra être portée sur la mise en place de cette

réforme. Les moyens de la collectivité et la qualité de l'accueil resteront des soucis principaux.

### **2013-16 SIESM77 – ADHESION DE LA COMMUNE DE CESSON**

Par délibération 2012 – 61 du 26/11/2012 le comité syndical du SIESM 77 a entériné l'adhésion de la commune de Cesson.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette adhésion dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération sus indiquée.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**ACCEPTE** l'adhésion de la commune de Cesson au SIESM77.

-:- :-:-:-

### **2013-17 RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR DE LA DEMANDE D'AUTORISATION PRESENTE PAR FM LOGISTIC POUR L'EXPLOITATION D'UNE PLATE-FORME LOGISTIQUE A MORMANT**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'arrêté préfectoral n° 13 DCSE IC 024 prorogeant le délai d'instruction de la demande d'autorisation présentée par la société FM LOGISTIC d'exploiter une plate-forme logistique sur le territoire de la commune de Mormant.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**PREND ACTE** de l'arrêté préfectoral n° 13 DCSE IC 024.

-:- :-:-:-

### **2013-18 CONVENTION FONDS E.CO.LE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une convention Fonds E.c.o.l.e. entre le Département de Seine-et-Marne et la commune de Verneuil l'Etang relative à la demande de subvention concernant les travaux d'isolation de l'école primaire Jean Jaurès, doit être signée.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention.

-:- :-:-:-

## **2013-19 CONVENTION COMMUNE / Fonds Solidarité Logement**

La loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 a donné pleine compétence aux Départements en matière de fonds de solidarité logement (F.S.L.) à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2005. Le F.S.L. intervient auprès des ménages en difficulté sous la forme d'aides financières individuelles pour l'accès ou le maintien dans le logement ainsi que pour le paiement de factures liées aux consommations de fluides et d'énergie. Il soutient par ailleurs les structures d'insertion effectuant de l'Accompagnement Social Lié au Logement ainsi que les organismes effectuant de la gestion locative en direction de ménages en insertion.

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention est signée avec le Département depuis 2005 et propose donc de renouveler l'opération pour 2013.

Le coût de cette convention est de 30 centimes d'euros par habitant pour toute commune de plus de 1 500 habitants, soit 955,80 euros pour 2013.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante annexée à la présente.

-:-:-:-

## **2013-20 REGLEMENT DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le règlement du service de l'assainissement collectif qui définit les conditions et les modalités auxquelles sont soumis les déversements des eaux usées dans les réseaux d'assainissement, afin que soient assurées la sécurité, l'hygiène publique et la protection de l'environnement.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**ADOpte** le règlement du service d'assainissement collectif dont le texte est joint en annexe.

## **2013-21 CHARTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la note explicative sur les éco-conditions aux aides dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement tel que fixées par le département de seine et marne.

### **PRINCIPE**

Les éco-conditions s'appliquent au bénéficiaire de la subvention. Elles s'appliquent en fonction des compétences de chacune des collectivités dans les domaines abordés (eau potable, assainissement, gestion des espaces communaux). Le respect de ces éco-conditions, conditionne l'éligibilité du dossier de demande de subvention et le versement de la future subvention. Le Département se réserve le droit de réclamer la restitution de tout ou partie des subventions versées en cas de non-respect des critères d'éco-conditionnalité sous-mentionnés.

## **LA CHARTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Cette charte met en avant les engagements sur le développement durable auxquels le Département est attaché. Il est demandé aux collectivités bénéficiaires des subventions de communiquer sur cette charte au sein de son assemblée délibérante, puis de l'adopter, et ainsi faire respecter ces engagements.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**CHARGE** Monsieur le maire de signer avec le Département de Seine-et-Marne la charte correspondante dont le détail est repris en annexe.

: - : - : - : -

## **2013-22 SIGNATURE CONVENTION DE FORMATION « PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1 »**

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que dans le cadre de la formation de Gestes de 1<sup>er</sup> Secours dispensée aux agents communaux les 20 et 27 mars 2013, la signature d'une convention est nécessaire entre la commune et l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Seine-et-Marne.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de formation « Prévention et secours civiques de niveau 1 ».

: - : - : - : -

## **REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN D'UNE STRUCTURE INTER COMMUNALE**

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que les règles applicables à la composition des Conseils Communautaires à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux ont été modifiées. L'article L 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales issu de la loi du 16/12/2010, porte réforme des collectivités territoriales et prévoit trois hypothèses selon que les membres de ces EPCI actent ou non d'un accord entre eux sur la composition de cet organe :

- répartition de sièges dans le cadre d'un accord à la majorité qualifiée par application des dispositions du paragraphe I
- répartition, à défaut d'accord, par l'application des dispositions des paragraphes II à V
- enfin, possibilité de création par accord d'un nombre de sièges supplémentaires dans certaines conditions fixées par le paragraphe VI

Le Conseil Municipal devra avant le 30 juin 2013 retenir par délibération l'option choisie. Une étude complémentaire sera présentée à l'assemblée, mais en tout état de cause il semblerait judicieux de procéder à une répartition des sièges dans le cadre

d'un accord à l'amiable.

## **INSEE - POPULATION LEGALE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2013**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'INSEE a récemment communiqué les chiffres de la **population légale** en vigueur de notre commune tels qu'ils ressortent du nouveau recensement de la population.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, la population légale s'élève à 3 186 habitants.

~\* ~\* ~\* ~\* ~\*

## **SYTRADEM – RAPPORTS ANNUELS 2011 ET DOSSIER D'INFORMATION AU PUBLIC ANNEE 2011**

Le SYTRADEM a transmis son rapport annuel d'activité 2011 ainsi que le dossier d'information au public année 2011. Celui-ci est présenté à l'assemblée par Monsieur Christophe MARTINET, Maire Adjoint. Ces documents détaillés restent à la disposition de chacun auprès du secrétariat général.

~\* ~\* ~\* ~\* ~\*

## **F.N.A.C.A. – JOURNEE NATIONALE DU SOUVENIR EN MEMOIRE DES VICTIMES ET COMBATS TUNISIE ET MAROC**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la lettre adressée par la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, rappelant l'hommage solennel que, depuis 1963, elle rend chaque année, le 19 mars, au sacrifice des victimes de la Guerre d'Algérie et des Combats du Maroc et de la Tunisie.

Le 6 décembre 2012, le Président de la République promulguait la loi officialisant la date anniversaire du 19 mars du cessez le feu officiel de la guerre d'Algérie.

La F.N.A.C.A. renouvèle toute sa reconnaissance au soutien qui lui a été apportée dans son action.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**PREND ACTE** des remerciements formulés par la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie.

~\* ~\* ~\* ~\* ~\*

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **REMERCIEMENTS DES RESIDENTS DU LOTISSEMENT RUE DE LA FONTAINE**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier reçu de Monsieur FAVRE au nom des résidents de la rue de la Fontaine qui adressent leurs remerciements concernant les réponses apportées à leurs doléances, à savoir la pose de différents panneaux dans l'impasse.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**PREND ACTE** des remerciements adressés par les résidents du lotissement rue de la Fontaine.

### **REMERCIEMENTS SUBVENTION 2012 DE LA FONDATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE ET F.N.A.C.A.**

Un certain nombre d'associations a adressé par courrier leurs remerciements pour le versement de la subvention 2012.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**PREND ACTE** des remerciements adressés par les associations locales pour l'aide apportée à leur fonctionnement.

### **REMERCIEMENTS Madame Yvette PINARD PRET SALLE DES FETES ET BOUQUET DE FLEURS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**PREND ACTE** des remerciements adressés par Madame Yvette PINARD.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 H 35.

Fait et délibéré les jours, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

En mairie le 02 avril 2013

Le Maire

Christian CIBIER

*CIBIER Christian*

*MARTINET Christophe*

*VACHER Joëlle*

*REPERANT Pierre*

*TOUALY Christine*

*BAUJARD Alain*

*BENAD Régine*

*NABORD Sophie*  
*(Absente excusée)*

*HERNIOU Guy*

*PERRET Pierre*

*MICHELET Mickaël*  
*(Absent excusé)*

*DEVIGNOT Patricia*  
*(Absente excusée à partir de*  
*20h30 représentée par*  
*M. Alain BAUJARD)*

*DUFAU Jean-Luc*  
*(Absent)*

*BRAYET Ouiza*

*BOUREGBA Bernadette*

*DOYEN Micheline*

*LISSLOUR Tifaine*  
*(Absente)*

*MARCADE Jean-Michel*  
*(Absent)*